



# MarketOlea

## LE MARCHÉ DES MATIÈRES GRASSES EN FRANCE

### LE SECTEUR DES CORPS GRAS

Le secteur des corps gras rassemble les filières huiles et graisses d'origine animale ou végétale, brutes et raffinées, ainsi que les margarines. Il se caractérise par un degré de concentration des opérateurs très élevé. Ainsi les 4 premières entreprises réalisent la quasi-totalité du chiffre d'affaires (90 % du C.A. pour les huiles raffinées), quels que soient les segments. Pour la margarine, cette concentration est maximum puisque 3 entreprises réalisent 100 % du chiffre d'affaire du secteur.

Le secteur est dominé par des opérateurs de grande taille, français (Sofiprotéol, Saria Industries) ou étrangers (Cargill, Unilever, Vandemoortele). Ces groupes interviennent généra-

lement dans plusieurs domaines : alimentation humaine, animale et énergie.

Le secteur des huiles végétales est fortement importateur pour certaines d'entre elles qui sont très peu ou pas produites en France (arachide, coco, palme, olive, etc.).

Près des deux tiers de la production d'huiles en France est destinée à l'alimentation humaine, soit en consommation directe par les ménages, soit dans les industries agroalimentaires (fabricants de sauces et condiments, plats préparés, produits frits, pâtisseries, etc...).

#### Principaux acteurs du secteur

Acteurs	Filiales	Pays d'origine	CA consolidé (M€)	Poids dans le secteur en France
CARGILL	<i>Cargill France</i>	Etats-Unis	89 434	●
SOFIPROTEOL	<i>Saipol, Lesieur, Huileries du Berry, Ets Guenard</i>	France	5 600	●
SARIA INDUSTRIES	<i>Alva</i>	France	nd	●
UNILEVER	<i>Unilever France</i>	Pays-Bas	44 262	●
VANDEMOORTELE	<i>Vandemoortele France</i>	Belgique	1 079	●

Source : Xerfi d'après opérateurs et Greffes des Tribunaux de Commerce

### LES PRINCIPALES PRODUCTIONS EN FRANCE

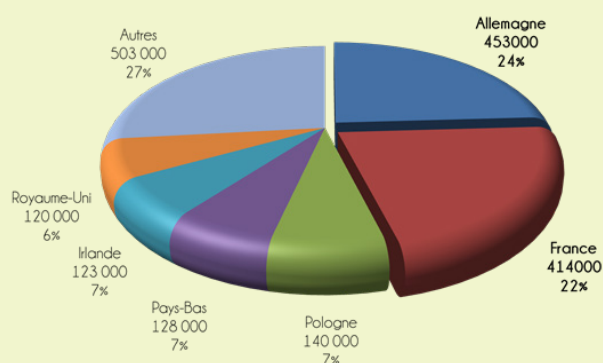
La production de beurre représente environ 410 000 tonnes par an, ce qui fait de la France le second producteur de beurre en Europe derrière l'Allemagne. Grosse consommatrice, elle importe également 124 000 tonnes (pour des exportations à hauteur de 50 000 tonnes).

La production nationale de margarines et matières grasses tartinables s'élève à 81 800 tonnes en 2011, secteur dominé par trois entreprises : Unilever, St Hubert et Lactalis.

Au niveau des huiles végétales, trois huiles raffinées sont principalement produites sur le territoire : l'huile de colza (960 000 tonnes), dont la production est en léger recul, l'huile de tournesol (496 000 tonnes) et l'huile de soja (120 000 tonnes). La France produit également de l'huile d'arachide (21 000 tonnes, à partir de produits de base importés), de l'huile d'olive (5 000 tonnes) mais pour ces huiles comme pour les autres

huiles consommées, le gros de la consommation est représenté par des importations.

Productions de beurre dans l'UE  
(en tonnes, source Eurostat, graph. A.Paris/Alfido)



# LA CONSOMMATION DE BEURRES ET MARGARINES

La France est le **plus gros consommateur de beurre** par habitant avec près de 8 kg par an. Les ventes de beurres en grande distribution avoisinent les **176,6 millions de kg** dont 51 % des ventes sont réalisées en hypermarchés (90,2 mkg), 33 % en supermarchés (58,4 mkg) et 15,7 % en hard discount (16,3 mkg). Les ventes ont baissé entre 2011 et 2012 de près d'1 million de kg. La baisse de consommation du beurre est une baisse de long terme commencée il y a près de 30 ans et dû notamment à la concurrence d'autres matières grasses comme les margarines ou les huiles végétales.

Le marché du beurre est d'environ 1 milliard 19 millions d'€. Le beurre est consommé par **97 ménages sur 100** soit environ 24,9 millions de foyers.

Le marché des margarines a connu une évolution structurelle :

- En 2000, il représentait 331 millions d'euros pour un volume total de 99 000 tonnes avec une répartition de 92 % du marché en valeur au profit des margarines classiques (traditionnelles et allégées) et 8 % pour les margarines « santé ».

- Aujourd'hui, le marché a développé sa valorisation produit avec des ventes estimées à 471 millions d'euros pour 93 000 tonnes et une inversion de la répartition, les margarines «santé» représentant 63% du marché.

La consommation par habitant et par an est en baisse avec 2,66 kg (2,8 kg en 2009).

La margarine est consommée par 65 ménages sur 100.

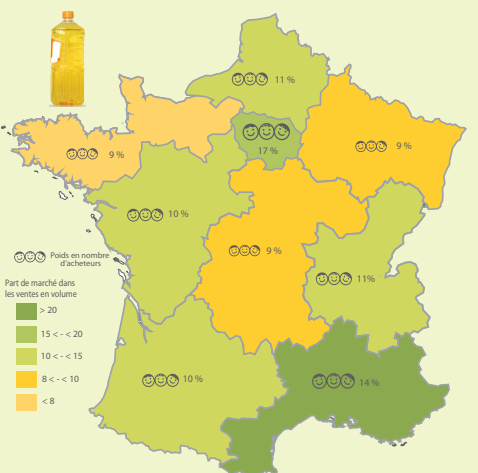
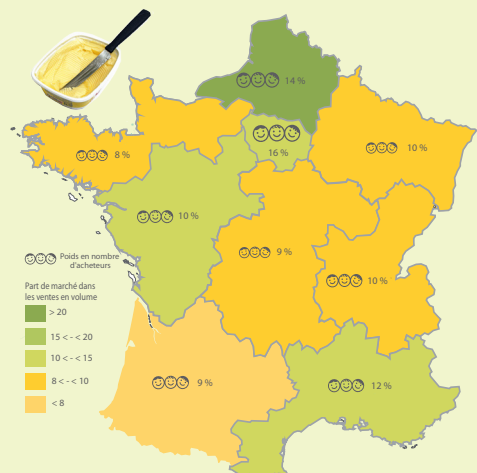
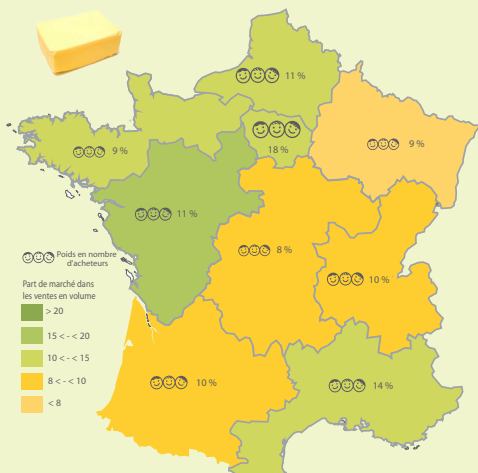
# LA CONSOMMATION D'HUILES VEGETALES

La consommation d'huiles végétales en France est répartie entre une consommation alimentaire (*consommation des ménages et consommation des IAA / Industries Agro-Alimentaires*) et une consommation industrielle (*biocarburants...*). La consommation apparente d'huiles végétales est estimée à 3 millions de tonnes dominée par le colza, le soja, la palme et le tournesol qui sont les huiles végétales les plus utilisées dans l'industrie agro-alimentaire notamment.

Le tournesol et l'huile d'olive qui représentent à elles deux près de 65 % du marché en volume.

Les huiles végétales sont consommées par 95 ménages sur 100.

Cette consommation, bien qu'évolutive, est encore très marquée par les cultures culinaires régionales comme on peut le voir sur les cartes ci-dessous : une forte consommation de margarine dans le Nord, d'huiles végétales dans le Sud-Est, de beurre dans le Nord-Ouest. L'île de France se démarque de part l'hétérogénéité de ses consommateurs, ce qui agit évidemment sur les habitudes culinaires !



Sources : IRISymphony, Nielsen, les producteurs de Margarines, Xerfi (étude sur les Corps Gras), le CNIEL

[www.huilesetolives.fr](http://www.huilesetolives.fr) / [www.afidol.org](http://www.afidol.org)

**Association Française Interprofessionnelle De l'Olive - AFIDOL**

Maison des Agriculteurs 22 avenue Henri Pontier 13626 AIX EN PROVENCE - Tél. 04 42 23 01 92 - Fax. 04 42 23 82 56

Contact : Alexandra Paris - tél. 04 75 26 90 92 - alexandra.paris@afidol.org



Contribution CVO

Redaction et mise en page : Alexandra PARIS - AFIDOL / Edition AFIDOL 200 exemplaires

Données obtenues dans le cadre du règlement européen CE n° 867/2008 de la Commission du 3 septembre 2008 modifié par le Règlement (UE) N°1220/2011 du 25 novembre 2011, portant modalités d'application du règlement CE n°1234/2007 (dossier financé par l'Union Européenne, France Agrimer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive). L'AFIDOL est une organisation d'opérateurs oléicoles agréée sous le numéro OPEO 2012/01.

